



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



Appel à la mobilisation le 27 juin 2019

Toutes et tous ensemble pour une véritable revalorisation statutaire

Au CTM du 16 avril a été validée par l'administration la création du corps des cadres éducatifs contre l'avis de la majorité des organisations syndicales. L'administration est restée sourde aux revendications légitimes des RUE mobilisés sur les terrains

Loin d'accepter ce projet statutaire insuffisant, les responsables d'unité se sont réunis en AG sur plusieurs régions et ont décidé de maintenir leur mouvement dans un cadre intersyndical face à ce qui s'apparente à un mépris flagrant de l'administration.

Ainsi les actions suivantes sont mises en œuvre pour construire le rapport de force contre ce projet :

- Pas de participation à la campagne de CREP ;
- Pas de participation au CDTE ;
- Non remontée des tableaux statistiques.

C'est en toute responsabilité que le boycott de la campagne d'évaluation est maintenu. Cette posture n'a que vocation à alerter l'ensemble des professionnels sur une situation plus globale qui touche l'ensemble des corps et des statuts.

Concernant les craintes liées aux avancements, rappelons que pour la grande majorité, les CAP d'avancement sont en fin d'année, ce sont bien le silence et l'absence de réponses de l'administration aux revendications des personnels qui créent cette situation de blocage. Il appartient à la DPJJ de trouver une issue qui prenne la mesure des enjeux autrement que par un virage disciplinaire qui masquerait ses propres responsabilités.

La prolongation de la campagne d'évaluation couplée à des courriers qui voilent à peine une menace disciplinaire ne fait que renforcer la détermination des RUE mobilisés. Par ailleurs, l'administration et certaines organisations syndicales prônent des actions de divisions entre les personnels. La mobilisation des RUEs est avant tout une réponse à un projet statutaire indigne et pour lequel l'ensemble des personnels de la filière sociale et éducative mesure les gains infimes depuis sa mise en place au 1 février dernier.

En tout état de cause, les listes de propositions à un avancement subissent tellement de changements entre une unité et son arrivée en Centrale que le poids réel du CREP (pour cet aspect) reste minime ! Si les RUE avaient les clés de tous les avancements, la catégorie A aurait été acquise depuis bien longtemps pour les éducateurs ! Dès lors, le mémoire de proposition rédigé par les DS suffit amplement. Il s'agit là, probablement, d'une juste répartition des tâches dans l'articulation DS/RUE ?

Le décret n'a pas encore été publié et jusque à la prochaine CAP de 2020, il reste un espace de mobilisation qu'il faut exploiter plutôt que de subir l'entêtement administratif comme une fatalité.

Nous refusons un statut de cadre qui ne reconnaît en rien la charge de travail et l'expertise des RUE. Dans le grand mouvement de démantèlement de la fonction publique mis en œuvre par ce gouvernement, la question du statut des RUE n'est pas anecdotique et s'inscrit dans l'exigence d'une véritable revalorisation statutaire pour l'ensemble de la filière sociale et éducative : le A minuscule des éducateurs.trice.s et des ASS et le statut aux rabais des RUEs doit être revu et corrigé !

C'est pourquoi nos organisations syndicales continuent de soutenir les RUE mobilisés et au-delà l'ensemble des agents de la PJJ, et ont déposé un préavis de grève pour le 27 juin prochain afin de revendiquer une véritable revalorisation statutaire prenant en compte le niveau de responsabilité, les missions et notre technicité particulière !

Nous appelons l'ensemble des personnels à se réunir ce jour de mobilisation en assemblée générale pour débattre des revendications et décider des actions à venir !